

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick

Absents excusés : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey, Messieurs PLAUCHE Jonathan, PIZOIRD Vincent, THOMAS Frédéric

Convocation et affichage : 05/07/2024

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

### OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FOODTRUCK

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande d'occupation du domaine public a été formulée le 13 juin 2024 et qu'elle a fait l'objet d'un arrêté municipal autorisant ce commerçant à occuper le domaine public (n°10/2024 du 27 juin 2024) Il précise que cette autorisation requiert la fixation d'une redevance d'occupation du domaine public. Ainsi,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Décide de fixer la redevance pour l'occupation du domaine public (parcelles A533 et A568) d'un commerce ambulancier Foodtruck du mardi au samedi inclus de 45 € /mois pour l'année 2024, payable trimestriellement à compter de juillet 2024.**

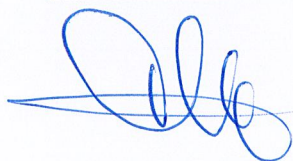
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 16 juillet 2024,

Le Maire,

**Marc HUSER**



Le secrétaire  
SCOTTI Patrick

